

Acte pour incorporer les membres de la Société Bienveillante Américaine Britannique.

ATTENDU qu'une association a été formée dans cette province, sous le nom de la société bienveillante américaine britannique, pour les fins d'assurer, au moyen de la souscription ou contribution volontaire de la part des membres, des fonds pour le soulagement et maintien mutuels des dits membres pendant la "vieillesse" "la maladie" et "l'infirmité" ou pendant tout autre état naturel ou casualité, dont l'occurrence peut-être soumis à la règle des calculs approximatifs, et aussi une provision à la mort, et sera probablement accompagnée de résultats très avantageux en augmentant le bonheur des individus, et en même temps diminuera les fardeaux publics, et qu'au moyen de la contribution des épargnes d'un grand nombre d'individus à un fonds commun, les provisions les plus efficaces pourront être faites contre les accidents affectant tous les contribuants, et que les bienfaits résultant d'une telle société en faveur des membres d'icelle, seront non seulement garantis par l'incorporation des dits membres, mais seront grandement augmentés, ils ont prié d'être ainsi incorporés, et attendu qu'il est expédient d'accorder la prière des dits requérants, sous les provisions et ordonnances ci-après mentionnées et faites en leur faveur ; qu'il soit donc statué, etc., comme suit :—

20 **W**olfred Nelson, écuyer, M.D., l'honorable Charles Wilson, George Brown, écuyer, James Harvey Phillips, Joseph Doutre, écuyer, J. G. Bibaud, écuyer, M.D., Ovide LeBlanc, Charles Laberge, écuyer, de Montréal, l'honorable Louis Massue, Joseph Cauchon, écuyer, Vital Têtu, Aaron Locock Graveley, Thomas Cary, Louis Prévoist, Zéphirin Nault, écuyer, M.D., Olivier Robitaille, écuyer, M.D., de Québec, P. B. Dumoulin, A. 25 Polette, écuyer, des Trois-Rivières, Alexandre Dufresne de St. Athanase, F. R. Tranchmontagne de Berthier, M. E. Haller, écuyer, M.D., de Sorel, L. L. L. Desaulniers, M.D., d'Yamachiche, James M. Dunn, de Niagara, Conrad Nahrgang, de New Hope, C. W. A. G. Smythe, de London, Peter Winter, écuyer, de Percé, avec toutes les autres personnes qui sont maintenant ou qui pourront être par la suite associées avec eux pour les fins ci-dessus mentionnées, et leurs successeurs pour toujours, formeront un corps politique et incorporé, de fait et de nom, sous le nom et style de la société bienveillante américaine britannique, et, sous ce nom, ils auront une succession perpétuelle et un sceau commun, et pourront de temps en temps 30 changer ou renouveler tel sceau commun à leur bon plaisir, et pourront, sous le même nom et aux temps ci-après, avoir, recevoir, acheter, acquérir, tenir, posséder et jouir de, etc., pour eux et leurs dits successeurs, pour l'usage de la dite corporation, aucunes propriétés, terres, maisons et héritages de quelque nature, qualité ou espèce qu'ils soient, situés et étant dans cette province, d'une valeur annuelle n'excédant pas £5000 courant, 40 et pourront aussi prendre, recevoir, acheter, acquérir, avoir, tenir et posséder pour les mêmes fins et usages, tous biens et effets, dons ou bienfaits

Certaines personnes incorporées.

Nom de la corporation et ses pouvoirs.